

First Phosphate fait le point sur ses projets de construction d'une usine d'acide phosphorique purifié au port de Saguenay, au Québec

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 20 février 2024) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KD0) (« First Phosphate » ou « la Société ») est heureux de faire le point sur ses projets de construction d'une usine d'acide phosphorique purifié (« APP ») au Port de Saguenay et sur le développement de la vallée nord-américaine de batteries au phosphate de fer et de lithium (« LFP ») dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec.

Le 21 novembre 2022, John Passalacqua, DG de First Phosphate, s'est adressé à la Fédération des chambres de commerce de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec (« FCC-SLSJ ») et a partagé, avec les chefs d'entreprise locaux et les politiciens, la vision de la création d'un écosystème de batteries LFP dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec. M. Passalacqua a ensuite fait un autre point auprès de la FCC-SLSJ le 8 février 2024. Un enregistrement de la session du 8 février est disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=CnarUchmXdg>.

Construire une usine d'APP et un écosystème de batteries LFP pour l'Amérique du Nord est un défi de taille. Depuis la première présentation de la vision de l'entreprise en 2022, First Phosphate a pris les mesures progressives suivantes pour concrétiser son projet d'usine d'APP au Port de Saguenay et pour établir la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean comme la vallée de batteries LFP de l'Amérique du Nord.

Étude d'ingénierie et de faisabilité

La Société a terminé son étude de pré-faisabilité interne pour son usine d'APP au Port de Saguenay, au Québec, et est en train d'évaluer des sociétés d'ingénierie pour commencer une éventuelle étude de faisabilité formelle. Toute la production de PPA sera entièrement internalisée et limitée au développement de la matière active de cathode LFP (« CAM ») par la Société et ses partenaires stratégiques afin de ne pas perturber les équilibres fragiles existants dans les industries des phosphates alimentaires et des fertilisants.

La société a créé un modèle financier propriétaire complet pour la future installation PPA et est disposée à partager les détails de son travail de pré-faisabilité avec ceux qui ont la capacité d'ajouter une synergie à son réseau existant de partenaires stratégiques.

Terrain industriel, infrastructures et accès portuaire

La Société a signé un protocole d'accord (« PA ») avec le Port de Saguenay pour sécuriser des terrains industriels et un accès maritime en eaux profondes en vue de l'établissement d'une usine d'APP. <https://firstphosphate.com/fr/PortSaguenay>

Approvisionnement en acide sulfurique

La Société a signé un protocole d'accord avec NorFalco Sales (« NorFalco »), une division de Glencore Canada Corporation, afin de garantir l'approvisionnement en acide sulfurique (un composant clé dans la production d'APP) de ses futures installations industrielles au Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec : <https://firstphosphate.com/fr/norfalco>

Concentré de Phosphate Matière Première

La Société a réussi à concentrer son minerai de phosphate en un concentré de phosphate bénéficié à

environ 41% de P2O5 pur (~97% d'apatite pure) en production pilote et a développé une usine pilote dans le but de créer une matière première pour produire de l'APP :

<https://firstphosphate.com/fr/pilotplant>

Production d'APP

La Société a transformé son concentré de phosphate bénéficié en Acide Phosphorique de Qualité Marchande (« MGA ») et ensuite en APP de qualité alimentaire/batterie à l'échelle pilote :

https://www.firstphosphate.com/fr/phos_acid

Financement de l'Installation d'APP

La Société a établi un historique de crédit propre et sans dette et a réussi à obtenir une lettre d'intention de la Banque d'Import-Export des États-Unis (« EXIM ») pour fournir un financement stable, garanti par le gouvernement, pour une usine d'APP tout en limitant la dilution des capitaux propres des actionnaires.

<https://firstphosphate.com/fr/exim>

Partenariats de Fabrication d'LFP en Aval

La Société a négocié des accords avec divers fournisseurs de technologie de production de LFP en aval pour l'écoulement de sa production d'APP et pour servir différents segments du marché de LFP :

<https://firstphosphate.com/fr/abf>

<https://firstphosphate.com/fr/ultion-technologies-mou>

<https://firstphosphate.com/fr/IntegralsPower>

<https://firstphosphate.com/fr/lithium-australia-mou>

<https://firstphosphate.com/fr/sunchem>

https://firstphosphate.com/fr/ipl_jda

Développement de la Chaîne d'Approvisionnement Locale

Par l'entremise du Comité de maximisation des retombées économiques régionales (« CMAX »), la Société a établi des relations directes avec des entreprises, des entrepreneurs et des fournisseurs de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, au Québec, qui ont de l'expérience dans les projets industriels de grande envergure. La Société a obtenu le statut de projet majeur régional auprès du CMAX :

<https://firstphosphate.com/fr/CRP-CMAX>

Implication des Communautés Autochtones

Le DG, John Passalacqua, et le géologue en chef, Gilles Laverdière, ont personnellement rendu visite aux trois communautés innues locales (Essipit, Mastheuiatsh, Pessamit) et ont rencontré les dirigeants locaux pour présenter le projet et établir un dialogue. Armand Mackenzie, cadre minier des Premières Nations innues, a été nommé au conseil consultatif de la société. Le Groupe Conseil Nutshimit-Nippour a été engagé pour l'analyse de l'impact social et environnemental ; et First Nations Drilling a été engagée pour les activités d'exploration :

<https://firstphosphate.com/fr/armandmackenzie>

<https://firstphosphate.com/fr/le-groupe-conseil-nutshimit-nippour>

<https://firstphosphate.com/fr/first-nations-drilling>

Énergie propre de la part d'Hydro-Québec

La société a soumis des demandes formelles à Hydro-Québec en 2023 pour l'attribution d'électricité propre aux installations d'APP et de LFP, ainsi que demandé une considération pour le retour de l'électricité au réseau hydroélectrique en cas de construction d'une usine d'acide sulfurique au port de Saguenay. Les demandes de la société sont auprès des lots Hydro-Québec n°2 et n°3 et attendent une réponse.

<https://www.hydroquebec.com>

Liste des Minéraux Critiques-Stratégiques du Québec et Sensibilisation du Gouvernement

En janvier 2024, en réponse au plaidoyer de la société et d'autres intervenants, le gouvernement du Québec a reconnu l'apatite (phosphate) comme un minéral critique et stratégique. De plus, la société a reçu une forte lettre de soutien pour ses activités et son projet d'usine d'APP de la part de Mario Simard, député fédérale de la circonscription locale de Jonquière, Québec, vice-président du Comité permanent des ressources naturelles du Parlement et porte-parole pour les ressources naturelles du Bloc Québécois.

<https://firstphosphate.com/fr/phosphate-added-critical-minerals-list>

<https://firstphosphate.com/mariosimardfr.pdf>

Développement de l'Écosystème des Batteries et Validation du Modèle d'Affaires de la Société

Le 30 janvier 2024, Arianne Phosphate (DAN: TSXV) a annoncé qu'elle « a commencé à travailler sur une étude de pré faisabilité pour construire une usine d'acide phosphorique purifié en aval dans la région » et « permettra à la région du Saguenay de s'établir au sein de l'écosystème mondial des batteries. » First Phosphate se réjouit de collaborer avec toutes les parties intéressées afin de susciter une prise de conscience et un soutien, et de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour concrétiser sa vision, de développer la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec, en la vallée de la batterie LFP de l'Amérique du Nord.

<https://www.arianne-inc.com/fr/news/arianne-phosphate-advances-prefeasibility-study-for-a-purified-phosphoric-acid-plant>

<https://firstphosphate.com/fr/ChambresCommerce>



Emplacement proposé pour l'installation de l'usine d'APP de First Phosphate à l'actuel port de Saguenay

To view an enhanced version of this graphic, please visit:

https://images.newsfilecorp.com/files/8917/198477_210d2f5694641abe_001full.jpg

À propos de First Phosphate Corp

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau

de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz, CFO

bennett@firstphosphate.com

Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web : www.FirstPhosphate.com/fr

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des "déclarations prospectives" et des "informations prospectives" au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations et informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que "planifie", "cible", "s'attend à" ou "ne s'attend pas à", "est attendu", "une opportunité existe", "est positionné", "estime", "Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse ne sont pas exhaustives et ne peuvent être considérées comme des déclarations officielles, mais plutôt comme des énoncés d'intentions, de suppositions, d'anticipations ou de non-anticipations, de convictions ou de variantes de ces mots et expressions, ou comme des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats "peuvent", "pourraient", "seraient", "pourraient", "seront" ou "seront pris", "se produiront" ou "seront atteints" et autres expressions similaires. En outre, les déclarations contenues dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues par la Société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les projets d'intégration verticale de la Société dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, y compris, mais sans s'y limiter, la capacité de la Société à réaliser et à mettre en œuvre des projets d'exploration et de production en Amérique du Nord, la capacité de la Société à réaliser et à participer avec succès à son " plan de production verticalement intégrée " et à son plan de " producteur externe en aval ", et les informations connexes, les relations continues avec les communautés innues locales, l'établissement de la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec en tant que vallée des batteries LFP en Amérique du Nord, les résultats des études de faisabilité, et l'obtention des approbations et la disponibilité du financement pour l'usine PPA proposée,

Ces déclarations et autres informations prospectives sont basées sur des hypothèses et des estimations que la Société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, mais sans s'y limiter, les attentes concernant les résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de son court historique d'exploitation ; les attentes concernant les revenus, les dépenses et les opérations ; la Société ayant un fonds de roulement suffisant et la capacité d'obtenir le financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts fonciers de la Société ; les attentes

concernant la minéralisation potentielle, la valeur géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels que des programmes de forage réussis pourraient avoir sur la durée de vie de la mine et de la Société ; les estimations de coûts des programmes d'exploration et de prospection minière ; les attentes concernant les problèmes environnementaux qui pourraient affecter les programmes de prospection prévus ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; l'obtention et le calendrier des permis de prospection et d'exploitation et d'autres approbations de tiers ; la réglementation gouvernementale des opérations de prospection et de développement miniers ; les attentes concernant les problèmes sociaux ou communautaires locaux qui pourraient affecter les programmes de prospection et de développement prévus ou futurs ; les attentes concernant les tendances économiques mondiales et les progrès technologiques ; et le maintien en poste du personnel clé au sein de la Société.

Il n'y a aucune garantie que ces déclarations se révèlent exactes, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer matériellement de ceux anticipés dans ces déclarations. Parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner des écarts importants entre les résultats réels et les attentes de la Société, on peut citer les suivants : un historique d'exploitation limité ; un risque élevé d'échec commercial ; l'absence de bénéfices ou de revenus significatifs ; des ressources limitées ; des flux de trésorerie négatifs provenant des opérations et la dépendance à l'égard du financement par des tiers ; l'incertitude de financements supplémentaires ; l'absence de dividendes ; les risques liés aux fluctuations possibles des revenus et des résultats ; les risques d'assurance et de non-assurance ; les litiges ; la dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé ; les conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et aux matériaux ; les dangers de l'exploration minière et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la Société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont de nature hautement spéculative ; la dépendance à l'égard de tiers ; le titre de propriété de certaines des propriétés minières de la Société peut être contesté ou défectueux ; les titres de propriété et les revendications territoriales des autochtones ; l'obtention et le renouvellement des licences et des permis ; les risques liés à l'environnement et à d'autres réglementations peuvent avoir une incidence négative sur la Société ; les risques liés au changement climatique ; les risques liés aux infrastructures ; les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes ; la situation financière mondiale actuelle ; la fluctuation des prix des matières premières ; la dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire chuter le cours des actions de la Société ; la fluctuation et la volatilité des cours boursiers ; et les risques liés à la demande du marché. Rien ne garantit qu'une opportunité sera couronnée de succès, qu'elle sera commercialement viable, qu'elle sera réalisée dans les délais ou dans le respect du budget, ou qu'elle générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. En outre, la Société devra supporter des coûts, qui peuvent être importants, pour la poursuite d'une opportunité particulière.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas censés représenter une liste complète des facteurs et hypothèses susceptibles d'affecter la Société et, bien qu'ils doivent être examinés attentivement, ils doivent être considérés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en matière de valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, la section " Facteurs de risque " de la notice annuelle de la Société datée du 29 novembre 2023, qui est disponible sur SEDAR à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux présentés dans les informations ou les renseignements prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats ne soient pas ceux qui avaient été prévus, estimés ou envisagés. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les informations prospectives, sauf en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables.



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/198477>